

SE MOBILISER POUR SORTIR DE L'INVISIBILITÉ

POURQUOI SE MOBILISER EN TANT QU'ORGANISME D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (ACA) ?

Les organismes d'action communautaire autonome (ACA) trouvent leur origine dans des mobilisations citoyennes visant la reconnaissance de droits et l'amélioration des conditions de vie. Leur développement est intimement lié à des mouvements sociaux ayant permis des avancées en matière de justice sociale, de lutte contre la pauvreté et de reconnaissance institutionnelle du milieu communautaire.

Toutefois, le milieu communautaire a aussi été confronté à des dynamiques d'instrumentalisation et de sous-traitance, où son apport est parfois tenu pour acquis. De plus, l'État a parfois recours à la flatterie ou à la reconnaissance symbolique pour valoriser l'action des organismes, plutôt que de leur offrir un soutien financier adéquat et structurant.

La force du milieu communautaire repose sur le nombre, la solidarité et la contribution de chacun à un véritable filet social. À ce titre, l'action communautaire autonome joue un rôle central en matière de prévention et de cohésion sociale. Se mobiliser collectivement en tant qu'organisme ne constitue donc pas un écart par rapport à la mission, mais bien un levier possible pour la soutenir et la pérenniser à long terme. Historiquement, plusieurs gains significatifs pour le milieu communautaire ont été obtenus grâce à des démarches collectives. Sans garantir des résultats immédiats, l'action collective a néanmoins permis de transformer les rapports de force et d'influencer l'évolution des politiques publiques.

FOIRE AUX QUESTIONS

➤ Grève : de quoi s'agit-il?

Une mobilisation collective visant à rendre visibles les injustices vécues par les organismes et les populations qu'ils soutiennent, afin de revendiquer une meilleure reconnaissance, un financement adéquat et des changements aux politiques publiques.

➤ Qu'est-ce qu'une grève dans le communautaire?

C'est l'organisme et non les employé.e.s qui sont en grève. L'équipe de travail continue donc d'être rémunérée. La grève communautaire peut prendre plusieurs formes, allant de l'arrêt complet des activités régulières à la réduction ciblée de certaines actions, par exemple la suspension des réponses aux demandes du réseau public ou le retrait de la participation aux instances de concertation. L'idée est de privilégier des actions collectives ou d'éducation populaire susceptibles de sensibiliser à la réalité et aux revendications qu'on souhaite mettre de l'avant.

➤ Pourquoi mon organisme devrait adopter un mandat de grève?

Pour sortir de l'invisibilité, mettre de la pression sur les décideurs et dégager du temps pour faire connaître ses enjeux à la population et aux pouvoirs publics.

➤ Quels sont les impacts d'une mobilisation sur l'organisme et les personnes qui le fréquentent?

Du côté de l'organisme, elle peut temporairement ralentir certaines activités ou services, mais elle renforce aussi la visibilité et la crédibilité du groupe dans la défense de sa mission. Pour les personnes fréquentant l'organisme, cela peut entraîner des ajustements dans l'accès aux services, mais cela peut aussi créer un sentiment de solidarité et de participation à un mouvement qui vise à améliorer les conditions pour tous.tes. Globalement, la mobilisation vise à générer des bénéfices collectifs à long terme, même si elle demande des efforts à court terme.

➤ Mon organisme vient en aide à des personnes vulnérables. Que va-t-il leur arriver pendant la grève?

Pendant une grève, certaines activités de l'organisme peuvent être temporairement réduites, mais des mesures sont souvent mises en place pour protéger les personnes vulnérables et assurer un minimum de soutien (et leur sécurité). L'objectif reste de défendre les conditions qui permettront, à long terme, de mieux répondre à leurs besoins.

FOIRE AUX QUESTIONS

➤ L'organisme doit-il fermer complètement pendant la grève?

Non, plusieurs options sont possibles dont sensibiliser les partenaires publics, référer vers le réseau au besoin, accueillir les personnes autrement, impliquer les participant.e.s dans la mobilisation.

➤ Mon équipe de travail est stable, a de bonnes conditions et mon organisme n'a aucun problème de financement, pourquoi devrais-je me mobiliser?

Même si votre équipe est stable et votre organisme bien financé, se mobiliser reste essentiel. De nombreux organismes clés du filet social sont sous-financés, ce qui limite la prévention et aggrave les problèmes sociaux. Le filet social ne peut fonctionner efficacement que si toutes ses mailles sont solides, et soutenir davantage d'organismes profite à l'ensemble de la population.

➤ Est-ce que je vais être le seul organisme à me mobiliser?

Non. Comme dans tout mouvement, il faut un certain nombre de participant.e.s pour que l'action prenne de l'ampleur. Vous pouvez être parmi les premiers à agir, mais d'autres viendront se joindre au mouvement et contribueront à son impact collectif.

➤ Comment m'assurer que je ne suis pas le seul?

Commencez par en parler avec les autres organismes avec qui vous collaborez et encouragez leur participation. Puis, diffusez l'information dans vos instances de concertation et auprès de vos partenaires. Plus vous impliquerez votre réseau, plus le mouvement prendra de l'ampleur.

➤ Puis-je avoir un soutien pour m'accompagner lors de la présentation de la résolution à mon conseil d'administration?

Oui, vous n'avez qu'à contacter le ROC 03.

➤ Sous quelles conditions une action aurait des conséquences sur le financement et la réputation de l'organisme?

Si vous cessez complètement vos activités auprès des personnes les plus vulnérables sans prévoir de mesures alternatives. Si vous n'offrez pas vos activités régulières et que vous demeurez inactifs durant cette période. Si vous avez signé des ententes contractuelles et que vous ne respectez pas les conditions de ces ententes (sans avoir pris entente avec le bailleur).


Il est important de noter que le financement à la mission permet de soutenir des actions favorisant le pouvoir d'agir, la participation à des luttes à caractère politique et des initiatives visant à améliorer les conditions de vie des citoyennes et citoyens.

Une interruption prolongée ou mal planifiée des activités peut effectivement nuire à la réputation de l'organisme. Mais, les risques encourus par le sous-financement sont aussi réels, quoique moins visibles.

➤ Nos bailleurs de fonds peuvent-ils nous reprocher notre engagement?

Non, puisque les organismes d'action communautaire autonome ont notamment pour mission de défendre les intérêts des personnes qu'ils soutiennent. Participer à une mobilisation ou à des actions collectives s'inscrit pleinement dans cette mission et reflète votre rôle d'agent de transformation sociale.

MON ORGANISME SOUHAITE PASSER À L'ACTION, QUE POUVONS-NOUS FAIRE?

- 
- ➔ Interruption de la participation aux concertations avec le réseau public
 - ➔ Absence de réponse aux demandes du réseau public et explication du pourquoi
 - ➔ Activité d'éducation populaire pendant les jours de grève avec les personnes fréquentant habituellement l'organisme
 - ➔ Implication active dans la concertation régionale de mobilisation
 - ➔ Participation à des actions sans interruption de services

- ➔ Journées de fermeture planifiée
- ➔ Appui par résolution et diffusion publique
- ➔ Contribution aux actions d'autres organismes
- ➔ Promotion de votre action auprès des élu.e.s, de médias, influenceur.euse.s, personnalités connues
- ➔ et tant d'autres actions.

